



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 22
Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 21/11/2023

Date d'affichage : 21/11/2023

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-sept novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Florian VYERS – Mireille ESCARRAT – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|---|-----------------------|
| Gilbert UVERNET | à | Patricia PENCHENAT |
| Patrick GARNIER | à | Audrey TROIN |
| Erwan DE KERSAINTGILLY | à | Christiane LARDAT |
| Christelle TAXI | à | Sonia BRASSEUR |
| Olivier COURCHET | à | Isabelle FARNET-RISSO |
| Patrick HERMIER | à | Mireille ESCARRAT |
| Bernadette BOUCQUEY | à | Philippe CHILARD |
| Jean-François BERNIGUET | à | Marc Etienne LANSADÉ |

ABSENTS :

Jean-Paul MOREL - Audrey MICHEL - Kathia PIETTE -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Le rapporteur rappelle que la commune de Cogolin organise, au travers du service Animation-Jeunesse, un accueil de loisirs périscolaire « Salle Ados » destiné à élaborer et mettre en place les projets des adolescents.

Afin de répondre aux attentes des adolescents et d'adapter au mieux la structure durant les vacances, l'équipe d'animation renouvelle le projet « OBJECTIF VACANCES » qui a pour but de mener des actions pour financer leur départ en vacances.

N° 2023/11/27-29

RENOUVELLEMENT DU PROJET « OBJECTIF VACANCES » ET MISE A JOUR DES TARIFS DES EVENEMENTS DE LA SALLE ADOS

N° 2023/11/27-29**RENOUVELLEMENT DU PROJET « OBJECTIF VACANCES » ET MISE A JOUR DES TARIFS DES EVENEMENTS DE LA SALLE ADOS**

Ce projet est mené depuis 2020 et est renouvelé chaque année en répondant à l'appel à projet "Innovation & Engagement Enfance - Jeunesse" de la caisse d'allocations familiales (CAF).

Les actions doivent rechercher l'implication des jeunes et favoriser l'émergence de projets collectifs construits avec eux ou à leur initiative. Les adolescents devront ainsi être associés le plus tôt possible à l'organisation de l'action (choix des thèmes, du fonctionnement, des lieux et différentes modalités de mise en œuvre du projet). Les projets soutenus doivent poursuivre des finalités éducatives, tout en excluant la simple accumulation d'activités de consommation qui ne seraient pas mises en perspectives et organisées par les jeunes au sein d'un programme global.

Les actions menées sont à l'initiative des jeunes et peuvent concerner la tenue d'une buvette aux différents événements organisés par le service animation jeunesse, l'organisation de tournois sportifs ou d'événements culturels, la confection et la vente d'objets à thème, etc.

Afin de pouvoir mener ces différentes actions dans le cadre de la salle ados, il convient de fixer les différents tarifs et de prévoir la possibilité de percevoir des dons au bénéfice du service.

Les tarifs sont les suivants :

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS

| Dénomination | Prix à l'unité |
|---|-----------------------|
| Viennoiserie, gâteau, biscuit | 1,00 euro |
| Paquet de chips | 1,00 euro |
| Paquet de bonbons, barre chocolatée, barbe à papa | 1,00 euro |
| Part de pizza, quiche, tarte salée | 2.00 euros |
| Crêpe, gaufre | 2,00 euros |
| Sandwich, panini | 3,00 euros |
| Bouteille d'eau minérale, eau pétillante (Petite bouteille) | 1,00 euro |
| Briquette de jus de fruits | 1,00 euro |
| Boisson non alcoolisée (canette) | 2,00 euros |
| Boisson non alcoolisée (verre) | 1,00 euro |

N° 2023/11/27-29

RENOUVELLEMENT DU PROJET « OBJECTIF VACANCES » ET MISE A JOUR DES TARIFS DES EVENEMENTS DE LA SALLE ADOS**PRODUITS ET/OU OBJETS**

| Dénomination | Prix à l'unité |
|--|----------------|
| Calendrier | 3,00 euros |
| Vêtement | 1,00 euro |
| Paire de chaussures | 3,00 euros |
| Jouet | 3,00 euros |
| Jeu de société | 5,00 euros |
| Jeu vidéo | 5,00 euros |
| Livre | 1,00 euro |
| CD gravé avec photos du service animation jeunesse | 2,00 euros |
| Petit mobilier (tabouret, étagère, tableau...) | 5,00 euros |
| Décoration, objet fabriqué selon une thématique | 2,00 euros |

DROIT D'ENTREE AUX EVENEMENTS PREPARES PAR LES JEUNES DU CENTRE ADOS

| Dénomination | Prix par participant |
|--|--|
| Tournoi sportif | 3,00 euros |
| Festival ou soirée du jeu | 5,00 euros |
| Balade gourmande | 5,00 euros |
| Bourse aux jouets | 5,00 euros |
| Loto des enfants | 5,00 euros l'entrée 3,00 euros le carton supplémentaire |
| Tombola | 2,00 euros le ticket |
| Tournoi culturel et artistique | 3,00 euros |
| Soirée dansante | 5,00 euros |
| Opération « Nettoyage voiture » | 5,00 euros |
| Vide grenier, l'emplacement (2 mètres avec une table comprise) | 5,00 euros |
| Course / Trail 4 ou 8 km | 8,00 euros sur internet 10,00 euros sur place |
| Course enfants | 1,00 euro |
| Course / Trail supérieur à 10 km | 15,00 euros |



N° 2023/11/27-29

RENOUVELLEMENT DU PROJET « OBJECTIF VACANCES » ET MISE A JOUR DES TARIFS DES EVENEMENTS DE LA SALLE ADOS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2022/09/27-18 du 27 septembre 2022 fixant le montant des tarifs des évènements du Centre Ados,

Considérant la nécessité d'appliquer des tarifs des évènements du Centre Ados conformes à la nouvelle grille tarifaire dans le cadre du projet « objectif vacances »,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE les tarifs des évènements du Centre Ados, comme exposés ci-dessus,

DIT que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} décembre 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD